

# La Franche-Comté dans l'Union Européenne



# BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Franche-Comté
- Au sein de la Préfecture de région Franche-Comté, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

## CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton  
Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p. 7 Campagne, Campagne/B. Lightstein, p. 9 CRT/F. Dumas, p. 10 et 11 CRT/P. JA, p. 12 CRT/C. Droz, p. 13 Campagne, Campagne/B. Lightstein.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,  
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

## ERRATUM

■ **Page 10** : Colonne de droite, premier paragraphe, dernière phrase, lire :

*"Comme dans la zone de Belfort, un centre spécialisé de ressources pour les PME a été créé..."*

■ **Page 12** : Colonne de gauche, deuxième paragraphe, première phrase, lire :

*"... les centres de formation et le tourisme (structure d'accueil pour les bateaux-mouches sur le Saut du Doubs, par exemple)"*

■ **Page 13** : Colonne de droite, paragraphe traitant du programme **TEMPUS**, lire dans la dernière phrase :

*"La Région et l'Université de Franche-Comté sont partenaires de ce programme."*

---

# SOMMAIRE

<b>Les politiques régionales de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>La Franche-Comté, région d'Europe</b>	<b>7</b>
<b>Le soutien de l'Union européenne</b>	<b>7</b>
- Des concours financiers accrus	
- Les réalisations entre 1989-1993	
<b>La participation aux autres politiques européennes</b>	<b>13</b>
- Recherche-Développement	
- Education et formation	
<b>Les perspectives pour 1994-1999</b>	<b>14</b>

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

## LA COHÉSION DE L'UNION

### OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

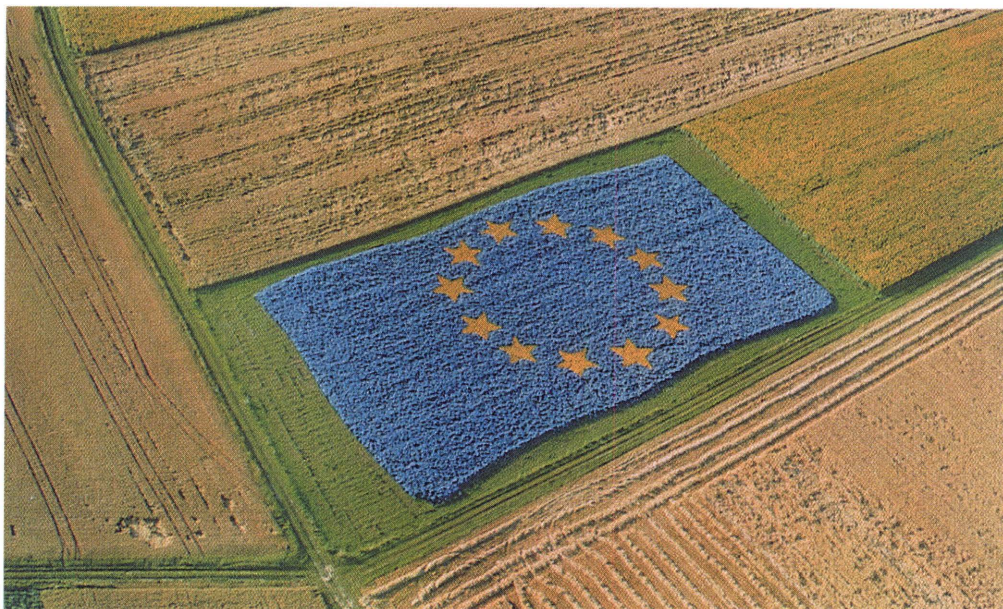
- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

\* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



## LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'oeuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

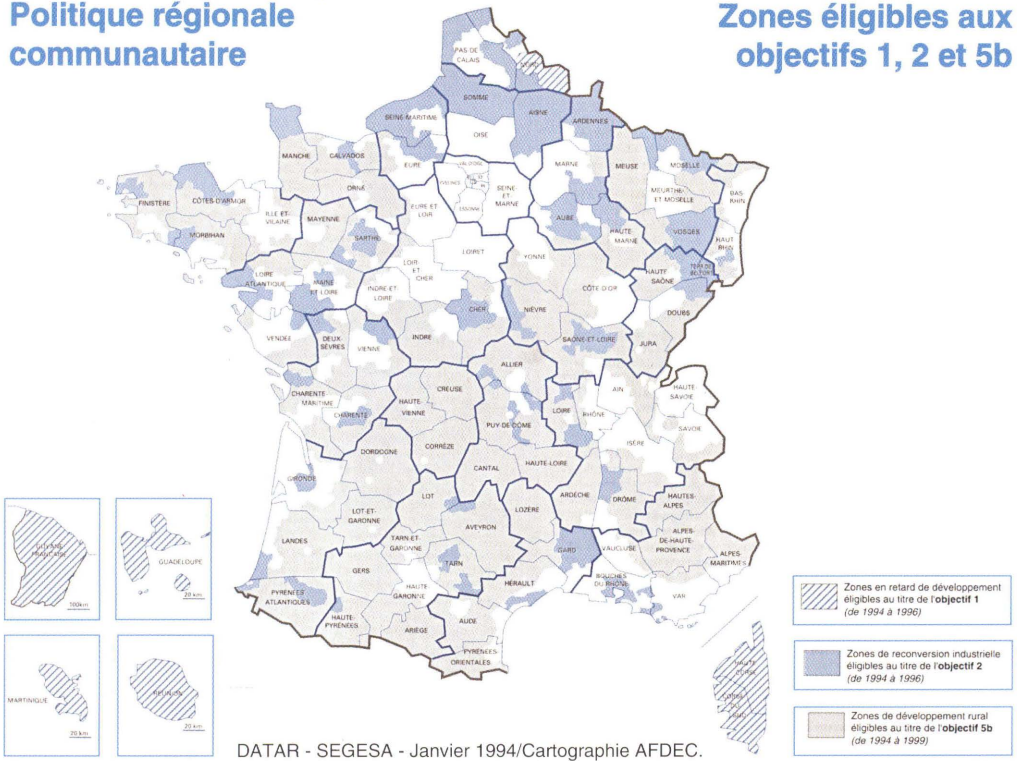
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions <sup>1</sup>	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs <sup>3</sup> taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions <sup>2</sup>	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

**1 Régions concernées par l'objectif 2 :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**2 Régions concernées par l'objectif 5b :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**3** l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

**4** FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



## DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

## LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- \* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- \* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- \* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

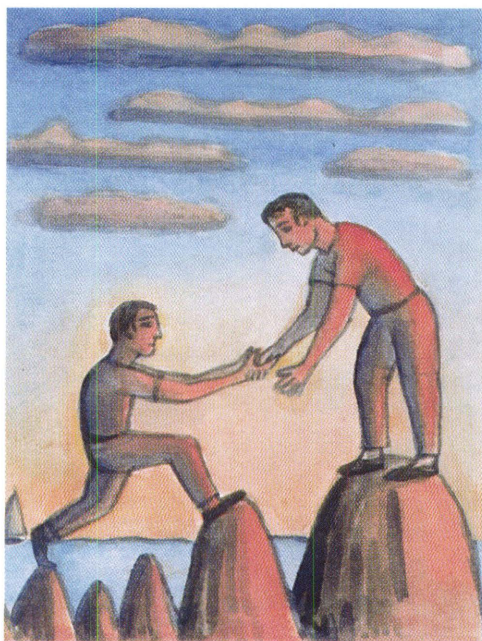


Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



## **T**ECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Située sur les Vosges, les plateaux de la Haute-Saône et le Jura, la Franche-Comté est un carrefour naturel allant des moyennes montagnes de l'est et du nord, aux plateaux et aux plaines de l'ouest. Plus que le relief, c'est le climat et la végétation qui font l'unité de la région. L'abondance des précipitations, les rigueurs d'un hiver enneigé, mais aussi la présence d'un été bien marqué sont propices aux forêts et aux herbages. La sylviculture, l'élevage et les activités dérivées sont d'ailleurs quelques-uns des piliers de l'économie régionale. La rudesse du climat, l'exploitation ingénieuse et patiente de toutes les ressources du milieu ont donné à ces régions une forte personnalité et une incontestable cohésion.

La Franche-Comté aurait pu être vouée à une certaine autarcie du fait de ses conditions natu-

relles difficiles ; c'est, au contraire, une région très ouverte qui a tiré parti d'une histoire féconde. Zone frontalière, longtemps disputée entre la France et l'Empire germanique, forte d'une longue tradition d'échanges avec la Suisse, la région a intégré ces apports qui ont favorisé l'essor urbain, donné naissance à une classe active de marchands et d'entrepreneurs et permis un décollage économique précoce. La région compte aujourd'hui 1 097 000 habitants pour 16 200 km<sup>2</sup>, 13 000 de plus qu'en 1982 malgré un déficit migratoire de 29 000 personnes. Elle est au 6<sup>e</sup> rang national pour le PIB par habitant, supérieur à la moyenne communautaire (108 pour une base 100 en 1991). Maillon important du Grand Est européen, la Franche-Comté, avec l'aide de la Communauté, renforce sa position dans un espace sans frontières.

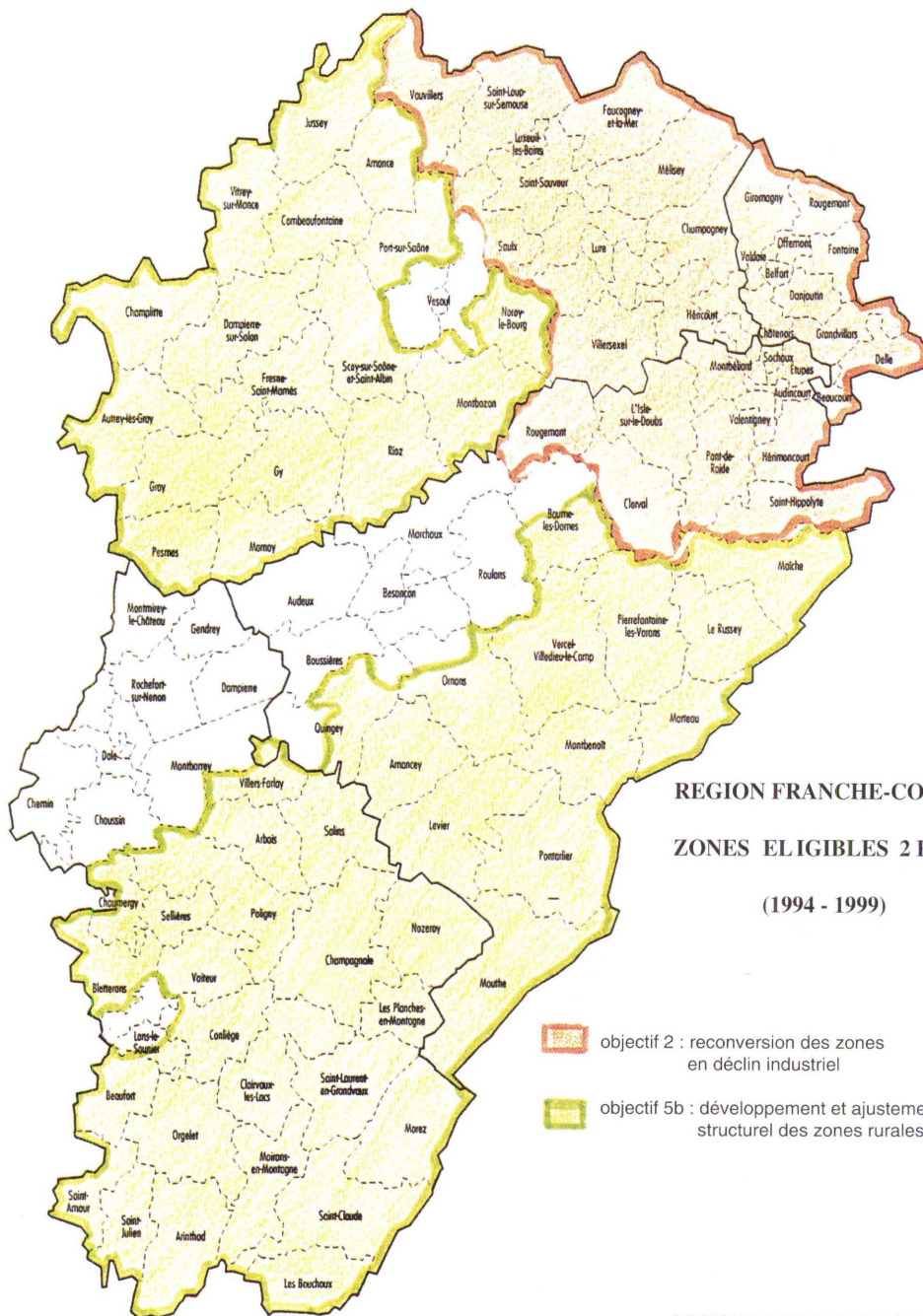
## LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

### ■ DES CONCOURS FINANCIERS ACCRUS

Les interventions communautaires s'inscrivent dans la logique des politiques de développement poursuivies par l'Etat et la Région, dont elles se veulent complémentaires. La région

bénéficie de cette aide par le biais de trois objectifs :

- **le programme opérationnel objectif 5b**, qui vise au développement et au soutien des zones rurales fragiles ;



REGION DE FRANCHE-COMTE  
 Février 1994

- **le programme opérationnel objectif 2**, qui participe à la reconversion des régions touchées par la crise industrielle ;
- **les programmes d'initiative communautaire (PIC)**, spécifiquement adaptés à des objectifs précis : LEADER, STRIDE, INTERREG, HORIZON, NOW en particulier.

A ces programmes s'ajoutent des aides complémentaires pour l'emploi et pour la participation à des politiques communautaires impliquant d'autres régions et d'autres Etats membres. Ces interventions sont destinées à faire face aux difficultés économiques et géographiques que rencontrent certains espaces francs-comtois.

En effet, les problèmes de l'agriculture dans la montagne jurassienne et dans les cantons ruraux fragiles de la Haute-Saône, la reconversion parfois douloureuse des foyers d'industries traditionnelles appellent un soutien mais nécessitent aussi de financer le développement d'activités nouvelles. La Franche-Comté est en effet l'une des régions françaises où le poids relatif de l'industrie est le plus élevé avec 35% des salariés bien que le secteur ait perdu plus de 16 000 emplois au cours de la dernière décennie. Cependant, les atouts ne manquent pas et de nouveaux segments d'activité prennent déjà leur essor : industries de haute technologie, tourisme, tertiaire supérieur. Mais le succès de ces changements passe par de gros efforts d'investissement que soutient la Communauté.

La phase 1994-1999 d'intervention des fonds structurels se traduit par une forte extension des zones rurales bénéficiaires et par une croissance considérable des fonds alloués au développement rural, ainsi que par une revalorisation sensible des aides accordées aux bassins d'emploi industriel en reconversion.

Les actions au titre de **l'objectif 5b** concernaient, dans la phase 1989-1993, les zones rurales fragiles de Jussey, aux confins nord-ouest de la Haute-Saône et la zone de montagne du département du Jura. L'éligibilité est étendue à une large partie du département du Doubs, en particulier à la totalité de l'arrondissement de Pontarlier, des cantons d'Amancey, Maîche, Pierrefontaine-les-Varans, Le Russey,

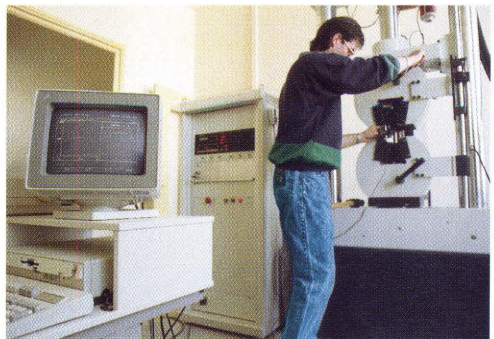
Vercel-Villedieu-le-Camp et à une importante partie des cantons de Baume-les-Dames, Ornans et Quingey. Les territoires concernés représentent ainsi 32% des habitants de la région (353 200 personnes), et l'enveloppe financière a plus que triplé, passant de 161,7 à 506 millions de francs.

Les actions de reconversion industrielle au titre de **l'objectif 2** sont maintenues sur les bassins d'emploi du nord de la Franche-Comté, où le taux d'emploi industriel est l'un des plus élevés de France (près de 60% pour le bassin de Montbéliard). L'éligibilité aux aides du FEDER et du FSE concerne le Territoire de Belfort et la totalité des arrondissements de Montbéliard et de Lure-Luxeuil, soit 414 000 habitants, pour un concours financier global qui a été porté à 315 millions de francs.

#### ■ LES RÉALISATIONS DE LA PHASE 1989-1993

Entre 1989 et 1993, l'Union européenne a contribué pour 586,9 millions de francs au développement de la Franche-Comté ; la participation de l'Etat pendant la même période, dans le cadre des contrats de plan Etat-Région, s'est élevée à 1,4 milliard de francs et celle de la région à 860 millions de francs. Les fonds communautaires ont été engagés au titre de la reconversion industrielle, du développement rural et de programmes spécifiques.

Les actions entreprises au titre de **l'objectif 2** visent à **soutenir et diversifier l'activité des trois zones industrielles en difficulté** de Belfort, Montbéliard et Lure-Luxeuil. Près de 300 millions de francs ont été ainsi attribués, les fonds étant affectés à des aménagements



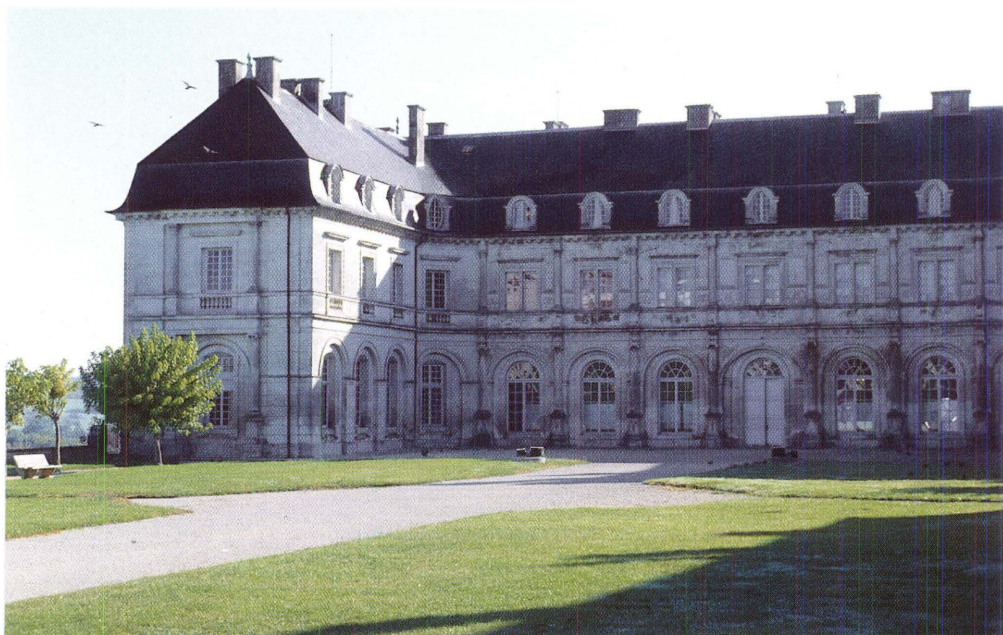
urbains, à la création de pôles de services aux entreprises, à l'emploi et à la valorisation du potentiel tertiaire, en particulier touristique.

Dans la zone de Belfort-Anjoutey-Morvillars trois pépinières d'entreprises ont été créées, avec des centres spécialisés d'assistance aux PME (pour la fabrication assistée par ordinateur et les mesures et essais chimiques en particulier), groupant 40 entreprises et 350 emplois sur 8 000 m<sup>2</sup>. Un parc d'activités comprenant notamment un Centre de rencontres et d'affaires et un nouveau site pour l'Institut du génie thermique ont été aménagés à Belfort, ainsi qu'un Centre de ressources en ingénierie de produits à Sevenans et une maison de l'environnement à l'étang du Malsaucy.

La zone de Montbéliard a bénéficié d'opérations de réhabilitation et d'aménagement urbain. Une friche industrielle a été transformée en parc urbain (Près-la-Rose), conçu comme une entrée de la ville et articulé avec le centre historique et le quartier sensible de la Petite-Hollande, où des actions sociales ont été conduites. Cette requalification urbaine a eu des effets induits, en particulier la rénovation du parc de logements et l'implantation de nouveaux commerces.

Un Centre de développement des compétences et des entreprises a été ouvert à Héricourt, regroupant l'ensemble des services d'information et d'orientation sur l'emploi, jouxtant la pépinière d'entreprises et le Centre régional de l'artisanat industriel et de services. Un important programme de résorption des friches industrielles a également été réalisé sur cette commune. A Béthoncourt, un foyer de jeunes travailleurs a été transformé en centre d'apprentissage et de formation continue. Comme dans la zone de Belfort, où un centre spécialisé de ressources pour les PME a été créé dans le domaine des matériaux, plasturgie, mesures et essais (MPME).

La zone de Lure-Luxeuil ne connaît pas de concentrations industrielles et urbaines aussi fortes que les deux précédentes et apparaît davantage comme un espace d'habitat de salariés et de sous-traitance industrielle en milieu rural. Elle a bénéficié de la création d'une pépinière d'entreprises, d'un centre de formation et de transfert technologique et d'opérations de réhabilitation urbaine. L'arrondissement dispose d'un fort potentiel touristique : les capacités d'hébergement ont



Château de Champlitte

été renforcées et des circuits créés ; on a aménagé un sentier mettant en valeur le patrimoine archéologique et architectural de Luxeuil, ville thermale.

Le **développement des zones rurales**, au titre de **l'objectif 5b**, a engagé plus de 160 millions de francs, concernant 21 200 habitants des cantons ruraux de la région de Jussey, dans la Haute-Saône, et 172 800 habitants des espaces montagnards du Jura. Dans les deux secteurs, l'intervention s'ordonne selon six axes principaux : soutien et modernisation de l'agriculture, développement de la filière bois, aide à l'implantation d'entreprises et de services en milieu rural, renforcement du tourisme, protection et valorisation de l'environnement et formation professionnelle en milieu rural.

Dans ces espaces fragiles, la Communauté a ainsi participé à la modernisation agricole de plus d'un millier d'exploitations, et, à travers ses différents dispositifs, à l'installation de 1 700 jeunes agriculteurs. Elle a versé par ailleurs des aides compensatrices à 6 000 exploitations situées dans les zones les plus difficiles. De plus, 64 zones de montagne bénéficient de primes allant de 600 à 1 000 francs l'hectare pour la réhabilitation de parcelles en friche, afin de sauvegarder l'environnement rural et de maintenir un équilibre agro-sylvo-pastoral (article 19).

La région de Jussey a ainsi bénéficié d'opérations de drainage, d'aménagement et de réhabilitation d'une rivière : la Mance. Une fromagerie a été créée à Aboncourt-Gesincourt et le bourg de Champlitte a fait l'objet d'un programme d'aménagement touristique : rénovation du château qui abrite le musée du folklore comtois, création d'un relais info-service dans le

centre-ville, aménagement et signalisation de circuits thématiques, mise en place de visites guidées.

Dans le Jura, la forêt a fait l'objet d'opérations de valorisation notamment dans la zone Champagnole-Nozeroy-Les Planches. La Maison du Jouet de Moirans a été dotée d'un centre de promotion, d'un centre de documentation et d'un centre de recherche, alors que des opérations de protection d'espaces naturels sensibles ont été engagées dans le parc naturel régional du Haut-Jura. Au plan touristique, les concours ont permis la modernisation de l'établissement thermal de Salins-Bains et l'aménagement d'une aire de loisirs sur le site de Cerniebaud alors que le soutien à l'investissement des PME a contribué à la création de bâtiments, de pépinières d'entreprises, à des études prospectives dans la filière de la lunetterie et à la création du laboratoire d'analyse sensorielle des vins du Jura à Arbois.

Des actions de **formation et d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes ruraux** ont enfin été conduites par le Fonds social euro-

péen, pour un montant d'environ 58,3 millions de francs dont ont bénéficié 5 360 personnes dans le cadre de l'objectif 5b.

Enfin, des **programmes d'initiative communautaire** (PIC) ont été mis en oeuvre depuis 1989, mobilisant jusqu'en 1993

un concours financier global de près de 60 millions de francs.

Le programme **LEADER**, en complément des aides au titre de l'objectif 5b, a concerné 43 communes de l'arrondissement de Saint-Claude, dans le parc régional du Haut-Jura ; treize mesures pour la diversification des acti-



Maison du jouet

vités agricoles, la valorisation des ressources forestières, le développement des infrastructures et des fonctions touristiques, la promotion des entreprises artisanales et des métiers d'art ont été engagées avec une enveloppe globale de 14 millions de francs.

Doté de 22 millions de francs, **INTERREG**, programme de coopération transfrontalière entre les espaces limitrophes franc-comtois et suisse, intervient plus particulièrement sur l'environnement économique, les centres de formation et le tourisme (structure d'accueil pour les bateaux-mouches sur le pont du Doubs, par exemple). Il contribue au projet d'amélioration de la ligne ferroviaire Dole-la Suisse (par le TGV), à des opérations pilotes dans des petites villes et à la coopération scientifique et technologique.

Ce programme concerne enfin les bassins d'emploi de Belfort, Montbéliard, Morteau, Pontarlier et de Morez-Saint-Claude. Les cantons suisses du Jura, de Neuchâtel, de Berne et de Vaud y sont associés au travers de la Communauté de travail du Jura.

Le Fonds social européen finance en outre deux projets d'aide aux handicapés dans le

cadre du programme **HORIZON** dont l'un, " Action sociale Doubs ", est monté en partenariat avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Royaume-Uni. Enfin, au titre de l'initiative **NOW**, un appui communautaire de 1,048 million de francs a été alloué à "Vocation'elle", programme spécifique de formation professionnelle des femmes.

Les acteurs locaux sont aussi partie prenante du programme **STRIDE** visant à renforcer le développement technologique de la zone de reconversion industrielle du nord-est comtois. Les crédits communautaires apportés ont atteint au total 5,8 millions de francs.



## LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

■ La Franche-Comté participe aux **politiques communautaires de recherche-développement**, d'éducation et de formation alors que plus d'une vingtaine d'entreprises ont engagé des formes de coopération et de mise en réseau dans le cadre d'Europartenariat, avec le Royaume-Uni, le Portugal et l'Allemagne.

■ **En matière de recherche**, plusieurs contrats ont été passés entre des établissements, institutions et entreprises de la région et des partenaires communautaires de Belgique, de Grèce, d'Italie, des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Espagne, du Royaume-Uni et d'Irlande, ainsi que d'autres régions françaises. L'Université de Besançon Franche-Comté,

l'Institut national de la recherche agronomique, le CNRS, ainsi que de grandes entreprises et des PME y collaborent. La région coopère, en outre, à un projet de recherche dans les technologies de l'information, dans le cadre du programme **ESPRIT**.

■ Dans le domaine de **l'éducation et de la formation**, la Franche-Comté s'est impliquée dans plusieurs programmes :

Pour **COMETT**, deux AUEF (Association université-entreprise pour la formation) fonctionnent dans la région. **EURONOVE**, tout d'abord, qui propose notamment des programmes d'échanges d'étudiants et de cadres (200 par an), des séminaires européens de formation et des études. **EUROLIGNA**, ensuite, dont l'objectif est de favoriser les transferts de

technologie dans les industries du bois de la Communauté.

Au total, 60 entreprises et 43 établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent dans ces actions.

Dans le cadre des programmes **ERASMUS** et **LINGUA** une vingtaine de partenariats de formation ont été développés avec des établissements d'enseignement supérieur d'autres Etats de l'Union européenne. Près de 150 étudiants bénéficient de bourses pour effectuer une année universitaire ou des séjours d'étude dans d'autres Etats membres.

Le programme **TEMPUS** a permis depuis 1990 la réalisation de 10 échanges de jeunes (environ 70 jeunes par échange) et de 8 missions d'enseignement avec l'Europe centrale

et orientale. L'Université de Franche-Comté est également partenaire de ce programme.

Le programme **PETRA** permet aussi à des jeunes de la région d'acquérir une formation professionnelle à l'étranger. Une quinzaine de jeunes du lycée professionnel d'Arbois ont ainsi effectué un stage de 16 semaines en entreprise au Royaume-Uni.

La Communauté a enfin subventionné des actions "**Jean MONNET**" destinées à renforcer la part des enseignements à finalité communautaire dans l'enseignement supérieur : l'Université de Franche-Comté, l'Institut de management européen des affaires de Besançon, ainsi que l'Institut polytechnique de Sevenans en ont bénéficié, pour un concours global de l'ordre de 180 000 francs.



Besançon



## PERSPECTIVES POUR 1994-1999

La Franche-Comté dispose d'atouts économiques incontestables pour relever le défi du marché unique : les bases de production régionales sont assez larges, s'appuyant à la fois sur des filières très caractéristiques (lait-fromage, bois, lunetterie, jouet, horlogerie, automobile, travail des métaux, chimie, plasturgie) et sur des activités en essor (tourisme-loisirs, micro-technologies, enseignement-recherche).

L'appareil de production est en outre assez complet, associant aux très grands établissements un tissu de PME dynamiques. Cependant, la région souffre d'une trop forte spécialisation de ses bassins d'emploi. Elle dispose d'un bon maillage de villes mais la plupart s'organisent autour d'une gamme trop étroite d'activités ce qui les rend particulièrement fragiles à la restructuration des branches. Le développement de synergies entre les bassins d'emploi, l'élargissement de la gamme des activités, le renforcement des fonctions tertiaires, insuffisamment représentées dans la région (55% de l'emploi régional contre 65% en France), sont des évolutions qu'il convient d'accompagner et de renforcer avec l'appui communautaire.

La Franche-Comté est très intégrée dans l'Union européenne par ses échanges extérieurs, nettement excédentaires d'ailleurs avec les Etats membres (18,3 milliards de francs exportés contre 12,4 milliards importés en

1992). L'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie sont ses principaux partenaires, la Suisse étant le premier pays tiers, au 4<sup>e</sup> rang. La région apparaît comme une charnière dans les flux d'échanges européens, ouverte sur l'Allemagne rhénane et la Suisse septentrionale au nord, sur l'axe rhodanien, le pôle genevois et, au-delà l'Italie du Nord, au sud.

La dernière décennie a été marquée par une amélioration considérable des liaisons autoroutières et, depuis 1985, Besançon est à 2 h 30 de Paris par le TGV. Bien que le triangle Belfort-Montbéliard-Héricourt souffre encore du manque de liaisons rapides directes avec Paris, la Franche-Comté n'est plus enclavée. Elle apparaît comme un maillon essentiel des liaisons transeuropéennes, position qui, à terme sera renforcée par le passage du TGV Rhin-Rhône.

La contribution financière de l'Union européenne au développement de la Franche-Comté sera doublée pour la période 1994-1999. Etendues à des territoires plus vastes, les aides vont désormais concerner 767 000 habitants, soit 70% de la population régionale (contre 55% pour la phase 1989-1993). Ajoutés aux concours nationaux, notamment dans le cadre du III<sup>e</sup> Plan pour la Région et du contrat de plan pour l'Etat, ces investissements devraient permettre à la région d'accélérer les transformations déjà entreprises.

*" Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire. "*

Jacques Delors

# GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DYONISOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FOEGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FOEGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

---

# A DRESSES UTILES

## Conseil régional de Franche-Comté

4, square Castan  
25031 Besançon Cedex  
Tél : (16) 81 61 61 61  
Fax : (16) 81 83 12 92

## Préfecture de Région de Franche-Comté Secrétariat Général aux Affaires Régionales

8 bis, rue Charles Nodier  
25035 Besançon Cedex  
Tél : (16) 81 81 80 80  
Fax : (16) 81 83 21 82

## Centre régional d'information Jeunesse

27, rue de la République  
25000 Besançon  
Tél : (16) 81 83 20 40  
Fax : (16) 81 82 83 17

## Euro Info Centre Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Valparc - ZAC de Valentin  
25043 Besançon Cedex  
Tél : (16) 81 80 41 11  
Fax : (16) 81 80 70 94

## Correspondant BRE

M. Stéphane Brugal  
Euro Info Centre  
(Mêmes coordonnées)

## Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche  
92054 Paris La Défense  
Tél : (1) 41 25 12 12  
Fax : (1) 41 25 12 13

---

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,  
 PRENEZ CONNAISSANCE  
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS  
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE  
 à travers "l'Evénement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION  
 EUROPÉENNE

**Représentation en France**  
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris  
 Tel : (1) 40 63 38 00  
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an  
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :  
**Agence Liaisons - CEE**  
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,  
 75481 Paris cedex 10  
 Tel : (1) 40 38 08 20  
 Fax : (1) 42 05 41 34